

2 Politique

Dialogue politique

Plus de rigueur dans la création des partis politiques ?

J. KOMBILE MOUSSA-VOU

Akanda/Gabon

Au cours d'un entretien avec la presse, hier, le porte-parole de la commission "La modernisation de la vie publique", a relevé la nécessité de "mettre de l'ordre" dans le fonctionnement des formations politiques.

LE train semble être définitivement lancé du côté du stade d'Angondjé, dans la commune d'Akanda au nord de Libreville, où, hier, contrairement aux balbutiements des jours précédents, les membres des quatre commissions du Dialogue politique étaient à l'ouvrage. Tous ont salué "le sens de responsabilité et l'esprit de patriotisme habitant leurs interlocuteurs respectifs" et souligné la nécessité d'aboutir à des décisions consensuelles, de nature à être en phase avec la volonté du plus grand nombre.

Dans cette optique, le porte-parole de la commission "La modernisation de la vie publique", André-Dieudonné Berre, a, au cours d'un entretien avec la presse, relevé la nécessité de "mettre de l'ordre" autour des conditions et des modalités de création d'un parti politique. Cette nécessité est d'autant impérieuse que, selon lui, après "le laxisme" des années précédentes, "il est temps de régler tout ça, car on rentre dans une période de maturité". Pour autant, a-t-il précisé, "l'ordre ne signifie pas la dictature. L'ordre suppose des critères à la création d'un parti politique. Car, on ne



Photo : Bandama

Vue partielle de la commission "La modernisation de la vie publique".

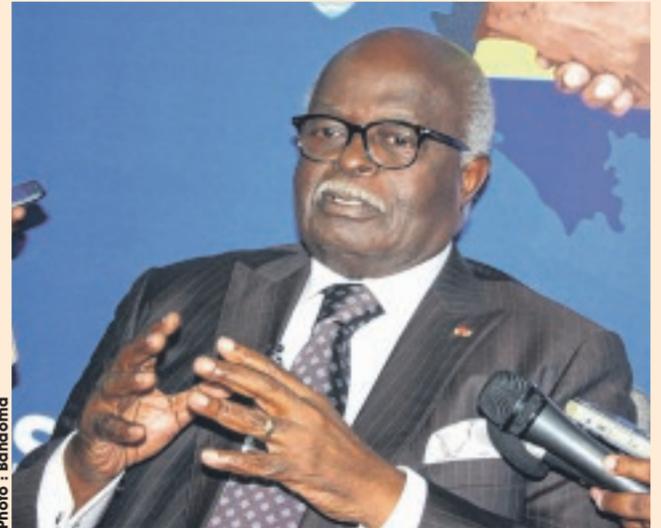


Photo : Bandama

André Dieudonné Berre face à la presse.



Photo : Bandama

Vue partielle du panel 3 lors de la phase citoyenne.

peut pas se lever un beau matin et dire qu'on va créer une formation politique". Cette ambition, les participants à la phase citoyenne l'avaient clairement affirmée. On se souvient, en effet, que réunis au sein du

panel 3 "La modernisation de la vie publique", ils avaient suggéré la révision de la loi N°24/96 du 8 juin 1996 relative à la création, au fonctionnement et au financement des partis politiques en prenant en

compte, entre autres, la nécessité de sécuriser le fichier des adhérents des partis politiques en l'arrimant à celui de l'état-civil biométrique afin d'éviter "le vagabondage électoral". Tout en émettant l'obligation,

pour chaque formation politique, de disposer d'au moins cinq antennes provinciales, un siège légal et une domiciliation bancaire avec un dépôt minimum. Le tout, adossé à la signature d'un Code de

bonne conduite pour tous les leaders politiques, l'intégration de l'obligation d'avoir un ratio de 30% des femmes et jeunes dans chaque bureau, l'intégration d'un quota de 9000 adhérents minimum repartis sur 5 des 9 provinces, la publication des comptes et des sources de revenus des partis politiques, la réalisation régulière des audits de gestion des subventions, la suspension ou la dissolution d'un parti politique pour cause de bicéphalisme, etc.

Autant de conditions qui, avaient laissé entendre les membres du panel 3, devraient déboucher sur la fin des formations politiques à caractère "familial", "clanique", "ethnique", etc. Lesquelles, le plus souvent, sont considérées, par leurs fondateurs, comme "leurs biens personnels". Quoiqu'il en soit, ces propos d'André-Dieudonné Berre pourraient laisser entrevoir des conditions plus strictes dans la création des partis politiques désormais.

Coulisses

SM

Akanda/Gabon

• **Faustin Boukoubi : dans une posture "de sage"**



Photo : Bandama

Le Coprésident pour la majorité, Faustin Boukoubi.

Selon certains participants à cette phase du Dialogue politique, notamment ceux de la commission relative à la "Consolidation de la paix et de la cohésion nationale", la présence du secrétaire général du Parti

démocratique gabonais (PDG), au pouvoir, au sein de ladite commission, "est une chance pour les membres qui la composent". Ces derniers, pour la plupart issus du camp d'en face, ont salué "le sens de conciliation du député de Pana (Ogooué-Lolo) qui permet, jusqu'ici, d'arrondir les angles afin de faire avancer les choses au sein de ladite commission paritaire". Ce qui pourrait, aujourd'hui, selon eux, expliquer l'ambiance démocratique qui règne entre opposition et majorité là-bas. "C'est un sage", a déclaré un membre de la délégation de l'opposition.

• **Des accords et des divergences à la**

commission 1

La Commission 1 qui traite de la "Réforme des institutions et consolidation de l'Etat de droit démocratique" est entrée déjà dans le vif du sujet, au regard des questions déjà abordées. Du coup, des divergences et des convergences d'approches semblent de plus en plus au rendez-vous. Surtout sur des aspects relatifs à la durée du mandat présidentiel ; le mode d'élection (un ou deux tours) ; le nombre des députés ; la suppression ou non du Sénat ; le nombre des sénateurs ; le redécoupage électoral, etc. Dans tous les cas, par rapport aux points de divergence, les débats se poursuivent et tout reste possible.

• **Ben Moubamba au chevet des "laissés-pour-compte" de la phase citoyenne**

Le vice-Premier ministre a manifesté sa compassion, hier, à l'endroit des compatriotes "oubliés" de la phase citoyenne et qui continuent, depuis plus de deux semaines, à revendiquer pacifiquement leurs perditions. Le président de l'Alliance pour le changement et le renouveau (ACR) s'est rendu à l'entrée du stade d'Angondjé, où manifestent ces membres de la société civile ayant pris part au Dialogue politique. Le membre du gouvernement s'est montré compatissant, tout en prenant sur lui, d'intercéder en leur faveur devant qui de droit.



Photo : Bandama

Quelques membres de la majorité composant la commission 1.



Photo : Bandama

La visite du vice-Premier ministre aura certainement conforté ces "oubliés" de la phase citoyenne.